

DELIBERATION PORTANT SUR LA LISTE ET LE CLASSEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE POUR L'APPEL A PROJETS COLLOQUE REGION 2026

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Limoges en vigueur ;

Délibération enregistrée sous le numéro **079-2025-CR-25112025**

La Commission Recherche de l'Université de Limoges, après en avoir délibéré, décide :

Article unique :

La liste et le classement des dossiers de candidature à l'appel à projets Colloque Région 2026 sont adoptés comme suit :

AAP Colloques Région Nouvelle-Aquitaine 2026									
Classement	Intitulé	Laboratoire	Responsable	Dates	Coût total du Colloque	Assiette éligible	Subvention demandée	Bonus NEO TERRA	Régime TVA (HT ou TTC)
3	CEM2026 22ème Colloque International et Exposition sur la Compatibilité Electromagnétique	XLIM	A. Reineix	15 au 17 avril 2026	82 900,00 €	23 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	HT
4	MISOPEDIE 3 La misopédie dans les arts et la littérature	EHIC	C. Kovacshazy	8-9 octobre 2026	11 250,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	HT
2	RST La Responsabilité Sociale des Territoires	CREOP	A. Goujon Belghit	21-23 novembre 2026	41 801,00 €	17 442,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	HT
1	LAPE 2026 Durabilité, performance bancaire et stabilité financière	LAPE	A. Tarazi	3 juin 2026	13 629,00 €	8 150,00 €	1 500,00 €	500,00 €	HT

Résultats du vote :

Membres en exercice : 38

Nombre de votants : 28

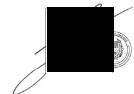
Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Limoges,

Le Président de l'Université,



Vincent Jolivet
Président de l'Université de
Limoges
4 déc. 2025

Vincent JOLIVET

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.